

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.09.123.B**

**Expertise en vue de la réalisation d'une étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les unités de distribution (UDI) pour l'ensemble du territoire de GrandAngoulême – Phases 2 et 3 : sollicitation d'une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne**

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 août 2025

**Secrétaire de Séance:** Francis LAURENT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250904-2025\_09\_123b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025

Publication : 09/09/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.09.123.B**

Rapporteur : Monsieur LAURENT

**EXPERTISE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE) SUR LES UNITES DE DISTRIBUTION (UDI) POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME – PHASES 2 ET 3 : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

GrandAngoulême confie à Charente Eaux la réalisation d'une étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) concernant les unités de distribution (UDI), couvrant l'ensemble du périmètre réparti entre deux zones : le territoire PRPDE (Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'Eau) «GrandAngoulême/AGUR» et le territoire PRPDE «GrandAngoulême/SEMEA», pour les différentes phases du projet :

- Phase n°2 : Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires,
- Phase n°3 : Elaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Le montant de l'étude est estimé à 29 575 € HT.

Concernant le secteur « GrandAngoulême/SEMEA », Charente Eaux sera en expertise en réalisation directe, pour un montant estimé à 26 075 € HT.

Tandis que sur le secteur « GrandAngoulême/AGUR », Charente Eaux accompagnera l'équipe de GrandAngoulême via l'assistance des services mutualisés de Charente Eaux, pour un montant de 3 500 € HT.

La réalisation des prestations débutera fin 2025 et respectera les obligations réglementaires à savoir :

- PGSSE partie ressources pour tout le territoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2027.
- PGSSE partie production / distribution avant le 31 décembre 2028.

Une aide financière de l'agence de l'Eau Adour Garonne peut être accordée pour cette expertise à hauteur de 70% du montant de cette dernière.

Ainsi, le plan de financement suivant peut être envisagé pour la partie « Expertise en vue de la réalisation d'une étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les unités de distribution (UDI) pour l'ensemble du territoire de GrandAngoulême » par Charente Eaux :

Montant estimé : 29 575 € HT

Subvention de 70% (agence de l'Eau Adour Garonne) : 20 702,50 € HT

Autofinancement : 8 872,50 € HT

De plus, le travail de l'équipe de GrandAngoulême pour le secteur « GrandAngoulême/AGUR » (29,5 jours de travail estimé entre 11 jours en phase 2 et 18,5 jours en phase 3) peut être valorisé dans la demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau, également à hauteur de 70 %.

Montant estimé de cette valorisation interne : 3 500,765 € HT

Subvention de 70% (Agence de l'Eau Adour Garonne) : 2 450,536 euros HT

Autofinancement : 1 050,23 euros HT

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne concernant autant l'étude « Expertise en vue de la réalisation d'une étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les unités de distribution (UDI) pour l'ensemble du territoire de GrandAngoulême – Phases 2 et 3 » que la valorisation du temps de travail de l'équipe de GrandAngoulême pour le secteur « GrandAngoulême / AGUR » et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** les recettes au budget eau potable, chapitre 74 – nature 748.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--